

Compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2022

Présents : BRUGERON Christian, BRUEL Gilbert, DUVERT Frédéric, BRINGER Laetitia, BUISSON Rachel, CADEAC Laurent, CAUSSE Jean-Louis, CLAVEL Nathalie, GAULT Stéphanie

Absents excusés : LEDENT Marlène GERBAL Camille par CLAVEL Nathalie

Secrétaire de séance : CADEAC Laurent

Séance ouverte 20 h 30

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

1. Décisions Modificatives budgétaire budget principal,
2. Décisions Modificatives budgétaire budget eau et assainissement,
3. Programme de voirie 2022,
4. P.L.U,
5. Aire de jeux,
6. Annexe de l'école, espace périscolaire,
7. Antenne 4 G,
8. Cession emprise voie communale,

Questions diverses :

Délibérations du conseil :

Vote de crédits supplémentaires - Budget Eau et Assainissement (DE_001_2022)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-224.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-332.30	
6288	Autres	332.30	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	224.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LANUEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Vote de crédits supplémentaires - Budget Principal (DE 002 2022)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-1807.14	
6531	Indemnités	1807.14	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LANUEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Régularisation emprise voie communale achat parcelle cadastrée A 616 (DE 003 2022)

Monsieur le Maire étant intéressé à l'affaire (article L-2131-11 du CGCT) sort de la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur le premier adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de régulariser l'emprise d'une voie communale. En effet, la parcelle A 616 d'une contenance de 1 288 m² appartenant au GFA Brugeron a servi pour élargir la voie communale d'accès à des terrains constructibles. Il convient de procéder à la régularisation de cette emprise qui permet la liaison entre les parcelles constructibles, la parcelle A 616 et la voie communale existante (*cf. plan en annexe*).

M. le premier adjoint au maire propose aux membres du Conseil Municipal et en accord avec les propriétaires de la parcelle A 616 d'acheter cette parcelle d'une contenance de 1 288 m² à l'euro symbolique

Pour entériner cet achat un acte administratif sera réalisé avec l'assistance d'un cabinet spécialisé.

Le Conseil Municipal près en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

ACCEPTE l'achat de la parcelle A 616 d'une contenance de 1 288 m² à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le premier adjoint au Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier,

DESIGNE le Cabinet FAGGE géomètre-expert 8 rue de Wunsiedel 48000 MENDE pour l'élaboration de l'acte administratif de l'achat de la parcelle A 616.